



Drieslaan 10 - 8560 MOORSELE

Tel. (056)41-95-93

Telefax (056) 40 31 55

BTW-TVA-VAT BE 420.379.687

HR-RC Kortrijk 97.904

A NOUS RENVOYER DUMENT REMPLI !!!
ET SIGNE !!!!

FORMULAIRE REPRISE REFRIGERANT

Date :

Renseignements concernant l'offrant :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Référence client :

Personne responsable :

Renseignements concernant le réfrigérant :

<u>Dossier</u>	<u>Cylindre</u>	<u>Poids</u> <u>Remplissage</u>	<u>Composition</u> <u>Présumée</u>	<u>Nom + adresse du producteur.</u> <u>En provenance de (installation)</u>

Les renseignements sont communiquer obligatoirement selon "Vlarem" (Art.5.2.1.1. par.4)!
Renseignements importants au verso !

FRIGRO offre aux donneurs d'ordre la possibilité de récupérer, d'analyser, de traiter et si possible de recycler les réfrigérants usés, à condition que les règles mentionnées ci-après soient respectées. Le donneur d'ordre déclare vouloir faire usage de cette possibilité et de se tenir aux prescriptions citées ci-dessous.

FRIGRO met à la disposition du client en location des cylindres de récupération, tirés au vide et propres. **Le donneur d'ordre ne remplira ou ne fera remplir les cylindres à plus de 80%.**

Le donneur d'ordre ne remplira pas les cylindres de mélanges, mais uniquement de produits purs comme : R12, R22, R502, R134a,... ne provenant que d'un seul circuit frigorifique.

Lors de sa commande de cylindres, le donneur d'ordre informera FRIGRO à chaque fois, quels types de fluides frigorigènes doivent être récupérés. Si nécessaire FRIGRO livrera des cylindres résistant à des pressions élevées !

FRIGRO récupérera ces produits à la demande du client et les analysera sur des pollutions.

Si l'analyse prouve qu'il n'y ait pas question de produit pur c.q. si FRIGRO croit ne pas devoir ou pouvoir traiter les produits, elle se réserve le droit de les retourner au donneur d'ordre.

FRIGRO communiquera au client les résultats de l'analyse. Si le client les jugerait inexacts, il a toujours le droit de faire effectuer une contre-expertise par un laboratoire indépendant de bonne réputation. Cette contre-expertise sera au frais du donneur d'ordre.

Les compensations dues par le donneur d'ordre, sont mentionnées dans la liste de prix FRIGRO en vigueur. Tout dommage ou dégât fera l'objet d'une facturation du cylindre ou du container.

Le donneur d'ordre reste entièrement responsable des produits jusqu'à l'acceptation ferme par FRIGRO de leur traitement, recyclage ou destruction. Par simple signature de ce contrat, le donneur d'ordre déclare accepter complètement la décision prise par FRIGRO et il est censé faire cession des produits ou du produit régénéré à ce moment.

FRIGRO a le droit de faire exécuter l'ordre du donneur d'ordre par des tiers.

Le donneur d'ordre porte l'entière responsabilité pour tout dégât relatif à l'évacuation des produits, soit par non-observation des instructions de remplissage, soit par le fait que les produits donnent lieu à un autre dommage quelconque. Le donneur d'ordre déclare se porter garant dans tous les cas où FRIGRO serait rendu responsable par des tiers pour tout dégât relatif à l'évacuation des produits remis par le donneur d'ordre.

Sur ce contrat les "conditions générales de vente et de livraison" de FRIGRO sont valables.

Nom du donneur d'ordre :

Date :

Signature :